

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **16 décembre 2019 à 20 h 00** à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay
Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Madame Martine Lampron
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Mario Juare, directeur général, madame Louise Bergeron, trésorière, et Me Olivier Milot, greffier, sont également présents.

19-12-481

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

19-12-482

Adhésion à la Fédération Canadienne des Municipalités pour l'année 2020

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'adhérer à la FCM pour l'année 2020 au coût de 1643,19 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

19-12-483

Annulation de la participation à l'appel d'offres de téléphonie IP avec la MRC de l'Érable

ATTENDU la participation de la Ville de Princeville au dernier appel d'offres avec la MRC de L'Érable en semblable matière et le niveau de satisfaction mitigé relatif aux services reçus;

ATTENDU QUE la Ville désire obtenir des services plus personnalisés et de qualité supérieure à ce qui sera vraisemblablement offert par le plus bas soumissionnaire conforme à l'occasion de l'appel d'offres par la MRC de L'Érable ;

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville se retire de l'appel d'offres de téléphonie IP avec la MRC de L'Érable.

ADOPTÉE

Dépôt du plan triennal d'immobilisation de la CSBF pour la période 2020-2021-2022 - dépôt

19-12-484

Ratification des chèques

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

Chèques:

- En date du 10-12-2019 au 15-12-2019 16 941.06 \$
- nos M1988 à M1990 & A47909 à A47916

Chèques annulés:

<u>Date</u>	<u>Numéro</u>	<u>Montant</u>
2019-10-01	A47360	(100,00 \$)
2019-11-14	A47744	(1 669,28 \$)
2019-12-09	A47794	(1591,01 \$)

ADOPTÉE

19-12-485

Approbation des comptes

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Chèques :

- En date du 16-12-2019 183 100,90 \$
nos A47917 à A48007

ADOPTÉE

19-12-486

Taux d'intérêt sur arrérages de taxes pour 2020

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay il est unanimement résolu de fixer à 12 % par année le taux d'intérêt sur les arrérages de taxes pour l'année 2020.

ADOPTÉE

19-12-487

Renouvellement de l'emprunt temporaire

ATTENDU le deuxième alinéa de l'article 577 de la Loi sur les cités et villes ;

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de contracter un ou des emprunts temporaires, selon le besoin, jusqu'à concurrence de 500 000 \$ à la Caisse Desjardins de l'Érable de Princeville pour le paiement des dépenses d'administration courante pour l'année 2020, selon le taux d'intérêt en vigueur et à être remboursé au fur et à mesure que les revenus du fonds d'administration seront perçus ;

Le maire et la trésorière sont autorisés à signer les documents relatifs à cet emprunt.

ADOPTÉE

19-12-488

Transfert à la réserve pour projets en eau potable

ATTENDU les revenus supplémentaires de compteur d'eau prévisibles;

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon il est unanimement résolu de transférer à la réserve pour projets en eau potable un montant de 60 000 \$ à même le surplus non-affecté afin d'augmenter ladite réserve affectée aux usagers d'aqueduc.

ADOPTÉE

19-12-489

Transfert à la réserve pour compensation en collecte sélective

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de transférer à la réserve pour compensation en collecte sélective un montant de 8 800 \$ à même le surplus non affecté afin de remettre le montant utilisée pour la première année du service de collecte du plastique agricole.

ADOPTÉE

19-12-490

Remboursement anticipé au fonds de roulement

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de rembourser à même les fonds généraux de l'année 2019 un montant de 249 700 \$ emprunté au fonds de roulement par la résolution 19-02-070;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer le remboursement anticipé tel que décrit.

ADOPTÉE

19-12-491

Annulation de soldes résiduels aux règlements 2016-296, 2017-311 et 2018-336

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a entièrement réalisé l'objet des règlements figurant au tableau ci-bas, selon ce qui y était prévu

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENTU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

Il est, par conséquent, proposé par le conseiller Claude Côté et il est unanimement résolu :

QUE la Ville de Princeville modifie les règlements identifiés au tableau ci-bas de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » du tableau;

2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » du tableau;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés au tableau.

		2016-296	2017-311	2018-336
Montant au règlement d'emprunt		600 000 \$	1 625 000 \$	300 000 \$
Dépense révisée		600 000 \$	1 625 000 \$	300 000 \$
Emprunt révisé		600 000 \$	1 625 000 \$	300 000 \$
Montant de la dépense réelle		460 180 \$	1 623 193 \$	148 221 \$
Montant financé		159 620 \$	1 464 423 \$	43 280 \$
Appropriation	Fonds Général			
	Subvention			104 941 \$
	Promoteurs	200 560 \$		
	Paiement comptant			
Autres		100 000 \$	158 770 \$	
Soldes résiduaire à annuler		440 380 \$	160 577 \$	256 720 \$

QUE la Ville de Princeville informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » du Tableau;

QUE la Ville de Princeville demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduaire mentionnés au tableau;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

19-12-492

Réduction de l'enveloppe budgétaire 2019 pour l'aide au développement économique

ATTENDU l'adoption de la politique d'aide au développement économique de la Ville de Princeville par la résolution 16-05-170 de ce conseil;

ATTENDU l'attribution d'une enveloppe budgétaire de 50 000 \$ pour l'aide au développement économique par la résolution 19-01-024 de ce conseil;

ATTENDU qu'en 2019 une seule demande a été acceptée en vertu de cette politique par la résolution 19-09-341 et que cette demande totalise 23 993,63 \$;

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que l'enveloppe budgétaire allouée à l'aide au développement économique de la Ville de Princeville passe de 50 000 \$ à 23 993,63 \$ pour l'année 2019 et que la trésorière soit autorisée à transférer le 26 006,37 \$ \$ ainsi libéré au surplus non affecté.

ADOPTÉE

19-12-493

Programmation de travaux TECQ 2014-2018 (final)

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, Il est unanimement résolu :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE

19-12-494

Avis de motion – Règlement concernant l'imposition pour 2020 des taxes foncières et de compensation

Avis de motion est donné par le conseiller Jean-Robert Tremblay à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement concernant l'imposition pour 2020 des taxes foncières et de compensation.

ADOPTÉE

Dépôt et présentation du projet de Règlement concernant l'imposition pour 2020 des taxes foncières et de compensation

Le greffier constate que le conseiller Jean-Robert Tremblay dépose le projet de règlement concernant l'imposition pour 2020 des taxes foncières et de compensation, constate que ce dépôt suit l'avis de motion et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

19-12-495

Avis de motion – Règlement concernant l'imposition pour 2020 des tarifs pour la gestion des matières résiduelles

Avis de motion est donné par le conseiller Danis Beauvillier à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement concernant l'imposition pour 2020 des tarifs pour la gestion des matières résiduelles.

ADOPTÉE

Dépôt et présentation du projet de Règlement règlement concernant l'imposition pour 2020 des tarifs pour la gestion des matières résiduelles

Le greffier constate que le conseiller Danis Beauvillier dépose le projet de règlement concernant l'imposition pour 2020 des tarifs pour la gestion des matières résiduelles, constate que ce dépôt suit l'avis de motion et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

19-12-496

Avis de motion – Règlement concernant la tarification pour 2020 pour le service d'égouts et d'épuration des eaux usées

Avis de motion est donné par le conseiller Me Serge Bizier à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement concernant la tarification pour 2020 pour le service d'égouts et d'épuration des eaux usées.

ADOPTÉE

Dépôt et présentation du projet de Règlement concernant la tarification pour 2020 pour le service d'égouts et d'épuration des eaux usées

Le greffier constate que le conseiller Me Serge Bizier dépose le projet de règlement concernant la tarification pour 2020 pour le service d'égouts et d'épuration des eaux usées, constate que ce dépôt suit l'avis de motion et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

19-12-497

Avis de motion – Règlement concernant la tarification 2020 pour le service d'aqueduc

Avis de motion est donné par la conseillère Martine Lampron à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement concernant la tarification 2020 pour le service d'aqueduc.

ADOPTÉE

Dépôt et présentation du projet de Règlement concernant la tarification 2020 pour le service d'aqueduc

Le greffier constate que la conseillère Martine Lampron dépose le projet de Règlement concernant la tarification 2020 pour le service d'aqueduc, constate que

ce dépôt suit l'avis de motion et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

19-12-498

Demande d'emploi d'été Canada 2020

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire présenter quelques projets dans le cadre du programme Emplois d'Été Canada;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'autoriser la présentation d'un projet dans le cadre du programme Été Canada 2020.

QUE la Ville de Princeville accepte la responsabilité des projets présentés dans le cadre du programme d'emplois d'été Canada 2020.

QUE Mario Juaire, directeur général à Ville de Princeville, ou toute personne qu'il désignera à cette fin, soit autorisé au nom de la Ville de Princeville à signer tout document officiel concernant ledit projet, et ce, avec le gouvernement du Canada.

QUE la Ville de Princeville s'engage par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le gouvernement du Canada dans l'éventualité où les projets soumis seraient subventionnés.

ADOPTÉE

19-12-499

Location d'équipement de déneigement – ajustement au coût du contrat

ATTENDU la résolution 19-10-371 et la demande d'ajustement de 245,80 \$ déposée par le locateur de l'équipement de déneigement;

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'autoriser la trésorière à verser à Ferme Somerset Inc. un montant de 245,80 \$ pour la location dudit équipement pour la saison 2019-2020.

ADOPTÉE

19-12-500

Demande d'aide financière – Association de la Fibromyalgie Arthabaska-Érable

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de verser une aide financière de 100 \$ à l'association de la Fibromyalgie, Arthabaska-Érable pour les appuyer.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

19-12-501

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20 h 20.

ADOPTÉE

Me Olivier Milot, greffier

Gilles Fortier, maire